

 La Directrice	Lettre de mission de la Commission "filère rhum " relative aux indications géographiques et appellations d'origine contrôlée de rhums et autres boissons spiritueuses à base de canne à sucre	Page 1/2
---	--	-----------------

Nomination initiale :

Instance	Date	Motif
Commission Boissons spiritueuses	14/02/2018	Prise en compte des spécificités des productions de rhums ultra-marins dans l'élaboration des textes relatifs aux IG et AOC de rhums et amélioration de la lisibilité de la politique du Comité National dans cette filière

Composition :

Membres du comité national: Madame Claudine VERNANT NEISSON, Messieurs Yves DIETRICH et Florent MORILLON

Experts - représentants des ODG : 5 experts, membres du syndicat de défense de l'AOC Martinique et de l'ODG des rhums traditionnels des DOM sous IG, représentant les différents territoires concernés.

La commission « filère rhum » invite de façon permanente lors de ses séances plénières les représentants des administrations (DGCCRF, DGDDI et DGPE) et les responsables ou leurs représentants des interprofessions.

Description de la mission principale :

La commission « filère rhum » prend en charge l'ensemble des dossiers spécifiques à cette catégorie de produits. Elle est chargée notamment de :

- préparer et proposer les mesures spécifiques aux rhums,
- proposer à la Commission Boissons spiritueuses les principes d'examen de reconnaissance en AO/IG Rhum,
- préciser les orientations générales des cahiers des charges et de leur évolution, dans le respect des procédures européennes d'enregistrement,
- instruire chaque demande de reconnaissance ou de modification des cahiers des charges, après que le Comité National ou sa Commission Permanente aura jugé de sa recevabilité, après délégation de la Commission Boissons Spiritueuses. Pour ces missions la commission peut nommer en son sein des sous-groupes de travail.

Pour les dossiers concernant la reconnaissance d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine ou la modification de son cahier des charges, seuls peuvent se prononcer des membres qui sont extérieurs à la région concernée et/ou qui n'y ont aucun intérêt économique.

 INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ la Directrice	Lettre de mission de la Commission "filère rhum" relative aux indications géographiques et appellations d'origine contrôlée Rhums et autres boissons spiritueuses à base de canne à sucre	Page 2/2
--	---	-----------------

Résultat à obtenir :

L'animateur de la Commission « filère rhum » et son Président rendent compte des travaux à la direction de l'établissement et à la Commission Nationale Boissons Spiritueuses qui propose au Comité National un rapport sur chacune des demandes de reconnaissance, ou de révision des cahiers des charges, comportant le cas échéant les projets de textes afférents.

Échéancier souhaitable :

Un échéancier est fixé pour chaque dossier.

Agents de l'INAO interlocuteurs de la commission :

Responsable projet :

Caroline BLOT (c.blot@inao.gouv.fr)

Adresse : 12 rue Rol Tanguy
TSA 30003 – 93 555 Montreuil
Tél. : 01 73 30 38 81

Animateur de la commission :

Thierry FABIAN (t.fabian@inao.gouv.fr)

Adresse : 3 rue Samuel Champlain
16 100 Châteaubernard
Tel : 05 45 35 67 50

Fait à Montreuil, le

La Directrice de l'INAO,

Marie GUITTARD